

Image not found or type unknown



Pacs et enfant issu d'une autre union

Par **carine86_old**, le **18/08/2007** à **11:49**

je vais me pacser avec mon compagnon mais ce n'est pas le père de mon enfant. après la conclusion du pacs, mon compagnon aura-t'il des droits ou des obligations envers mon enfant? sachant que mon enfant a été reconnu par son père légitime et que celui-ci participe à son éducation autant que mon compagnon et moi.